

# Règlements compétitions sportives 2024

## COURSES DE CANOTS

### 1. RÈGLEMENTS GÉRÉNAUX

- 1.1. L'inscription se fait de deux façons :  
**En ligne** jusqu'au 4 juillet 2024 au [www.grpn.ca](http://www.grpn.ca)  
**Sur place** Dimanche 7 juillet, de 7 h à 8 h au site Uashassihstsh (baie des Boivin)
- 1.2. Le participant doit avoir dûment complété et signé de façon électronique, le formulaire « Formulaire d'inscription Compétitions sportives ».
- 1.3. Chaque équipe, de 2 participants, doit avoir obligatoirement ses vêtements de flottaison individuels (VFI).
- 1.4. Un des participants doit être âgé de 18 ans et plus.
- 1.5. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute personne dont la sécurité risque d'être compromise par sa participation à la compétition, que ce soit en raison de ses aptitudes physiques, de son état de santé ou de vêtement inadéquats. .
- 1.6. Chaque participant de l'équipe a la responsabilité de **se présenter 30 minutes avant le début de l'activité** au site Uashassihstsh (baie des Boivin) pour recevoir les instructions.
- 1.7. Le départ de chaque compétition s'effectuera de 9 h à 15 h le dimanche 7 juillet 2024.
- 1.8. Le départ se fait selon les dispositions énoncées par le responsable.
- 1.9. L'alignement de départ des participants est déterminé par un tirage au sort effectué sur le site avant la course.
- 1.10. L'activité se déroule selon cette séquence :
  1. Canot 1 km mixte, relève 20 ans et moins
  2. Canot 2 km, homme femme et mixte;
  3. Canot 5 km, homme femme et mixte
  4. Canot vitesse 150 mètres mixte;
  5. Souque de la corde - canots des loisirs;
  6. Ramer avec les mains - canots des loisirs.
- 1.11. Le dévoilement des vainqueurs et la remise de prix sera effectué le jour même sur la grande scène du site Uashassihstsh à 16 h.
- 1.12. En cas de litige ou de non-respect des règlements, un comité de discipline peut être formé par la Direction de loisir, sport et vie communautaire. Les décisions de ce comité sont finales et sans appel.

# Règlements compétitions sportives 2024

## COURSES DE CANOTS

### 2. RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE – RELÈVE

- 2.1. Les canots sont fournis par l'organisation
- 2.2. 2 personnes de 20 et moins
- 2.3. Être débutant. Ne jamais avoir participé aux compets de GRPN
- 2.4. Distance 1 km
- 2.5. L'équipe gagnante sera celle dont le nez du canot franchira la ligne d'arrivée en premier.

### 3. RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE - CANOT 2 KM / 5 KM / VITESSE 150M

- 3.1. La distance pour la course est de 2 et 5 kilomètres et celle de la vitesse est de 150 mètres, et ce dans toutes les catégories.
- 3.2. La longueur du canot doit varier entre 16 et 20 pieds, être en toile et de type traditionnel montagnais. Chaque équipe peut apporter les modifications suivantes sur son propre canot : Appuis-pied et Barre perpendiculaire au barreau central.
- 3.3. Les participants doivent contourner par l'extérieur les bouées qui sont situées sur le Pekuakami (lac Saint-Jean).
- 3.4. Il est défendu de toucher au canot des autres participants de façon volontaire ou de faire chavirer intentionnellement les autres équipes.
- 3.5. Il est défendu de couper les adversaires par l'intérieur lorsque ces derniers sont déjà engagés à une bouée. Le dépassement doit se faire par l'extérieur à cet endroit.
- 3.6. Si une équipe renverse et désire poursuivre la course, elle doit retourner d'elle-même son canot (dans l'eau ou sur le rivage).
- 3.7. L'équipe gagnante sera celle dont le nez du canot franchira la ligne d'arrivée en premier.

# Règlements compétitions sportives 2024

## COURSES DE CANOTS

### **4. RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE – SOUQUE À LA CORDE**

- 4.1. Les canots sont fournis par l'organisation
- 4.2. Deux équipes opposées rament dans le but d'amener le canot adverse au-delà de la bouée prévue à cet effet.

### **5. RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE – RAMER AVEC LES MAINS**

- 5.1. Les canots sont fournis par l'organisation
- 5.2. Les participants doivent ramer avec les mains
- 5.3. L'équipe gagnante sera celle dont le nez du canot franchira la ligne d'arrivée en premier.